

• GRAND TÉMOIN •

Dr Philippe
POMMARÈDE
Président de l'ONCD



Interview

Les membres paritaires du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes ont élu le 24 juin dernier Philippe POMMARÈDE à la présidence de l'Ordre.

Praticien retraité ayant exercé 38 ans et engagé depuis 1996 à l'Ordre, il succède à Serge Fournier. Il nous évoque son programme principalement axé sur la démographie médicale, la régulation des centres de santé associatifs, la continuité des réformes engagées par l'ancienne mandature et il répond aux questions liées à l'actualité.



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Bio express

Philippe Pommarede a exercé en libéral pendant 38 ans, dont 36 ans dans son cabinet dentaire à Versailles. Diplômé de Garancière Paris 7 en 1973, il y a été attaché de consultation pendant plus de 15 ans et expert judiciaire. Son parcours ordinal débute en 1996, lorsqu'il entre au Conseil départemental de l'Ordre des Yvelines. Il en deviendra Vice-président. Puis Président du Conseil régional de l'ordre d'Île de France En 2018, Il est élu membre du Conseil national et assesseur de la chambre disciplinaire nationale. Il est aujourd'hui Président du Conseil national de l'Ordre.

● GRAND TÉMOIN ●

Quel est votre programme pour votre mandat, quelles actions majeures entendez-vous mettre en œuvre dans ces trois prochaines années ?

Dr Philippe POMMARÈDE : Les deux grandes questions auxquelles nous allons nous consacrer de toutes nos forces sont la démographie médicale et la nécessaire régulation d'un acteur de la santé bucco-dentaire qui a bouleversé l'offre de soins depuis plus de dix ans : les centres dentaires associatifs.

La question démographique est un enjeu majeur de santé publique, la prise en charge bucco-dentaire de l'ensemble des Français est un impératif.

L'offre de soins bucco-dentaires connaît de graves dysfonctionnements dus à un maillage territorial présentant de plus en plus de zones blanches, autrement dit sous-dotées en praticiens.

L'Ordre a collaboré en 2021 avec l'ONDPS, l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé, et a participé aux réunions présidées par le Professeur TOUZÉ qui a préparé la Conférence de santé chargée de fixer sur cinq ans le nombre d'étudiants à former entre autres en odontologie. La Conférence s'est tenue, des solutions ambitieuses ont été avancées sur cinq ans mais aussi à plus long terme. Il est prévu une hausse de 14% du nombre d'étudiants à former entre 2021 et 2025 contre une stagnation auparavant.

Bien sûr, cela ne résoudra pas tous nos problèmes de démographie mais cela va dans le bon sens avec notamment une territorialisation de la répartition des étudiants en France. Comme il a pu être constaté statistiquement, les étudiants restent majoritairement près de leur lieu de formation universitaire. Avec la création de services d'odontologie, investis dans la formation clinique des étudiants et répartis dans les territoires à faible densité démographique nous pouvons espérer fidéliser nos jeunes confrères dans ces zones sous-dotées.

La création d'une nouvelle UFR d'odontologie à Tours est en voie de concrétisation.

Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur. Une meilleure prise en charge bucco-dentaire de l'ensemble des Français est nécessaire. Pour un patient, il n'est pas acceptable d'entendre qu'un praticien ne peut plus prendre le moindre nouveau patient ou que le délai pour obtenir un rendez-vous est de plusieurs mois. Chaque patient a le droit d'être soigné et de ne pas souffrir.

Ce problème doit donc être prioritaire sous peine d'une accentuation de la désertification médicale qui accompagne bien entendu celle plus générale de la perte des services dans les régions rurales.

Notre deuxième grand axe de travail porte sur les centres dentaires avec la multiplication et plus particulièrement celle des centres dentaires dits « non vertueux » où comme vient de les qualifier notre ministre Olivier VÉRAN « les centres déviants ». Sa récente prise de position montre qu'une prise de conscience s'est enfin produite au plus haut niveau de l'État.

Il ne s'agit pas ici de s'opposer à une nouvelle forme d'exercice mais d'obtenir une nécessaire régulation de cette activité.

Nous avons obtenu récemment par la voie judiciaire que les centres cessent leur mode de communication publicitaire qui les plaçait dans une situation de concurrence déloyale par rapport aux autres acteurs des soins bucco-dentaires. Nous devons aller plus loin.

Beaucoup de centres non vertueux ne s'installent pas du tout dans des régions sous-dotées mais plutôt dans des grandes villes déjà à forte densité.

Leur but n'est pas du tout social et délaisse ou abandonne les soins de base et les soins dentaires des enfants. Tout cela est à contraindre de ce que l'on pourrait attendre d'associations créées sous le parapluie de la loi de 1901.

Une réforme de la loi est indispensable, nous la demandons.

Aujourd'hui, les ARS n'ont en effet aucun moyen de s'opposer à l'ouverture de tels centres dans les zones où l'offre est déjà satisfaisante.

Il est souhaitable de changer ce qui existait et que des contrôles puissent aussi avoir lieu postérieurement à leur ouverture tant sur leur financement que sur leur mode de fonctionnement, sur leur sécurité et sur la qualité et la validité des soins délivrés.

La déontologie doit s'appliquer dans tous les lieux de soins sans exception.

Un certain nombre d'autres sujets sont en cours et d'actualité.

Sachez que nous portons toute notre attention sur le sort des étudiants ayant débuté leur cursus au CLESI, études qu'ils ont finies au Portugal.

Sur ce dernier point, le Conseil d'État a tranché, il a fait une lecture stricte de l'application de la directive européenne sur la reconnaissance automatique des diplômes. Nous sommes obligés d'en prendre acte.

La réforme de la R3C et de la 6^e année va aussi devoir avancer en accord avec le ministère, la conférence des doyens, les étudiants.

Quel regard portez-vous sur la faible proportion de praticiens qui participent à des actions de formation continue pour actualiser leurs connaissances tout au long de leur exercice ?

Dr Philippe POMMARÈDE : En fait, nous étions dans les taux les plus faibles, parmi les professions de santé, en matière d'inscription aux actions de formation continue telles que prévues par l'ANDPC. Cependant, il faut nuancer le propos : en raison des incertitudes et changements d'organismes et de méthodes d'inscription qui ont eu lieu depuis une dizaine d'années, nos confrères ont de sérieuses excuses. Après un début « laborieux », les chirurgiens-dentistes sont en train de rattraper très rapidement leur retard sur les autres professionnels de santé, cela vient de m'être confirmé par la directrice de l'ANDPC. Le Conseil national encourage et guide tous les confrères pour qu'ils s'inscrivent et participent aux actions de formation continue.

Quel est votre point de vue sur les propositions autour de la recertification des professionnels de santé ?

Dr Philippe POMMARÈDE : La certification ou recertification a été actée dans les textes sortis au mois de juillet dernier.

Ces textes s'appliquent à tous les professionnels de santé. Il est bien évident que nos professionnels ne peuvent pas rester sans se recycler, actualiser leurs connaissances et apprendre les nouvelles techniques. Il y va de la santé publique et de la confiance que les patients peuvent avoir dans notre profession. Le cabinet dentaire, comme en matière de vaccination, doit être un lieu sûr pour le patient. Les modalités de mise en œuvre de la certification sont très souples et très étalées dans le temps : six ans pour les jeunes diplômés et neuf ans pour les autres !

De plus en plus de praticiens arrivent d'un cursus effectué dans l'Union européenne et s'inscrivent en France pour exercer, travaillez-vous à une uniformité européenne du diplôme ?

Dr Philippe POMMARÈDE : Nous demandons à ce que le niveau de l'enseignement soit de bonne qualité dans tous les pays de l'Union européenne et dans toutes leurs facultés. Nous sommes favorables à une certification de toutes les facultés européennes afin de connaître le niveau d'enseignement délivré dans celles-ci et de s'assurer qu'il présente une certaine homogénéité.

Le gros problème vient de Bruxelles et des institutions européennes puisqu'elles ont laissé chaque État membre être totalement libre de valider les titres et diplômes universitaires comme ils le souhaitent. Cela s'est vu dans la reconnaissance des diplômes des chirurgiens-dentistes issus du CLESI-PESSOA. Nous avons dû nous plier à la directive européenne, reprise par le Conseil d'État, ce dernier ne nous a laissé aucune possibilité de refuser d'inscrire les étudiants qui en étaient issus, le diplôme étant validé dans le cas présent par le Portugal.

À ce jour, chaque pays est donc parfaitement maître des diplômes qu'il valide, nous continuerons de demander un changement au niveau européen avec l'aide d'un certain nombre de pays motivés dans ce sens.

Vous avez été, depuis 2018, président du Bus social dentaire, association qui permet, avec un cabinet dentaire mobile, d'aller soigner les plus défavorisés à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. Quel bilan tirez-vous de cette action ?

Dr Philippe POMMARÈDE : Ma présidence au sein de l'association du Bus social dentaire pendant ces trois dernières années a été une expérience très enrichissante, même si j'ai dû renoncer à cette fonction lors de mon élection de juin dernier.

Cette association créée en 1996 sous l'égide du Conseil national de l'Ordre a pour vocation d'aider les personnes les plus défavorisées de la région Île-de-France : sans papiers, migrants... à avoir accès aux premiers soins d'urgence mais aussi d'essayer de les aider dans leur démarche en vue de s'insérer dans le système de soins en général. Des dépistages sont aussi pratiqués. Les soins sont

totallement gratuits et assurés par des vacataires bénévoles, nous avons juste trois salariés permanents très dévoués. Notre ancien Bus qui datait de 2002 était en bout de course et ne pouvait plus rouler la journée en raison de sa vignette de niveau 4. J'ai donc dû prendre mon bâton de pèlerin pour aller chercher des subventions en vue de la construction d'un nouveau Bus. Avec l'aide de la mairie de Paris, de l'ARS, du CNO, de dons individuels ou collectifs ... ce projet lancé il y a deux ans s'est concrétisé et le nouveau Bus est maintenant en service.

Pensez-vous que le dossier de l'assistante de niveau 2 puisse enfin aboutir à la création d'un nouveau métier dans l'équipe dentaire ?

Dr Philippe POMMARÈDE : Cela fait quand même plusieurs années que le dossier piétine. Le grand danger serait que ce nouveau métier ou plutôt métier complémentaire nous soit imposé par l'Europe dans le cadre de l'accès partiel à la profession. En effet, nous ne serions alors plus du tout maîtres d'œuvre et pourrions voir imposer un projet qui ne nous conviendrait pas. Nous devons donc nous réunir rapidement avec les syndicats professionnels concernés pour proposer au ministère un projet correspondant à nos souhaits et à notre vision de l'équipe dentaire.

Par rapport aux exercices spécifiques, pensez-vous qu'il faut créer de nouvelles spécialités et amener une reconnaissance des exercices spécifiques ? Notamment en pédodontie ?

Dr Philippe POMMARÈDE : L'équipe précédente dont je faisais partie s'est longuement penchée sur les exercices spécifiques ou plus exactement sur les compétences que pourraient indiquer les praticiens sur leur site internet. Il faut distinguer ce qui peut figurer sur une plaque ou sur une ordonnance de ce qui peut figurer sur un site internet.

En ce qui concerne la création de nouvelles spécialités, la seule à ce jour que nous pourrions être amenés à proposer serait la pédodontie.